

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC213106DRH

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment articles 10 à 13-2 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment articles 20 à 23 ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

Vu, la décision du 18 mai 2021 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation ;

DECIDE

ARTICLE 1 L'article 1er de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
Institut écologie et environnement		
M.	LEMAITRE	Frédéric
Institut des sciences humaines et sociales		
Mme	CARPENTIER	Sophie
M.	DAUMALIN	Xavier
M.	FERRET	Jérôme
M.	PELLEN	Cédric
Mme	ROURE	Réjane

ARTICLE 2 La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

21 SEP. 2021

Pour le Président-Directeur général

Le Directeur des Ressources Humaines,
Hugues de LA GAUDIERE

